

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 28 mars 2011

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 139 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Gérard GUISSANI - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Frédéric OUNANIAN - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gerard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Pierre REPIQUET - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Lionel ROYER - PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH représenté par François-Noël BERNARDI - Jean-Louis BONAN représenté par Jacqueline MAURIC - Vincent BURRONI représenté par Christian AMIRATY - René CANEZI représenté par Jean-Louis TIXIER - Eric DI MECO représenté par Maxime TOMMASINI - Eric DIARD représenté par Xavier CACHARD - Frédéric DUTOIT représenté par Patrick MAGRO - Robert HABRANT représenté par Gérard SBRAGIA - Fabrice JULLIEN-FIORI représenté par Danielle MILON - Mourad KAHOU - représenté par Mireille FOURNERON - Jean-Paul MARIA-FABRI représenté par Marie-Thérèse CARDONA - Lucien MERLENGHI représenté par Gérard GRAUGNARD - Christine ORTIZ représentée par Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Gilles PAGLIUCA représenté par Bruno GILLES - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Antoine ROUZAUD représenté par Benoît PAYAN - Jean VIARD représenté par Bernard MOREL.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Roland BLUM.

Signé le 28 Mars 2011
Reçu au Contrôle de légalité le 29 mars 2011

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à la majorité

FCT 013-135/11/CC

■ Approbation de la création et de l'affectation d'une autorisation de programme relative à la participation de la Communauté Urbaine au projet de reconfiguration du stade Vélodrome à Marseille et de ses abords.

CGEST 11/6035/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Par délibération du 9 juillet 2009, la Ville de Marseille, a approuvé le lancement du projet de reconfiguration du Stade Vélodrome à Marseille et de ses abords.

Cette opération s'intègre dans un projet d'aménagement urbain global au cœur de la ville, qui crée, autour de l'équipement sportif, un nouveau quartier cohérent et proposant à la population un ensemble des fonctionnalités, intéressant.

Le projet recense plus de deux mille places de stationnement sur le site, dont mille huit cent quatre vingt seront mises à disposition les soirs de matchs.

Ce projet s'inscrit dans un calendrier très contraint, imposant :

- la livraison du stade au 30 juin 2014 (contrainte imposée par l'U.E.F.A, en vue de l'accueil du Championnat d'Europe de football : Euro 2016) ;
- la libération des emprises de chantier au début de l'année 2016, pour l'accueil en toute sécurité et dans les meilleures conditions de ce championnat.

D'un coût estimé à 273 millions d'euros, le financement du projet sera assuré en majeure partie, par la Ville de Marseille pour un montant de 172 millions d'euros, avec une subvention de l'Etat de 30 millions d'euros, une participation de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur de 12 millions d'euros et du Département des Bouches-du-Rhône de 30 millions d'euros.

Par courrier du 10 mai 2010, la Ville de Marseille a sollicité la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole pour une contribution d'un montant de 20 millions d'euros représentant environ 8% du coût estimatif de construction.

Une convention de fonds de concours définira les modalités de contrôle et de versement qui sera échelonné sur 5 ans.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;

Signé le 28 Mars 2011
Reçu au Contrôle de légalité le 29 mars 2011

Sur le rapport du Président,

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,
Considérant**

- Que le projet de reconfiguration du stade Vélodrome et de ses abords représente un projet d'intérêt général ;

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la participation de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole au projet de reconfiguration du stade Vélodrome et de ses abords pour un montant de 20 000 000 d'euros.

Article 2 :

Sont approuvées la création et l'affectation d'une autorisation de programme d'un montant de 20 000 000 d'euros.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget général 2011 de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole - Nature 20414 – Sous politique B410 –

Article 4 :

Les crédits de paiement seront ouverts suivant l'échéancier suivant :

- Année 2011 : 4 000 000 euros
- Année 2012 : 4 000 000 euros
- Année 2013 : 4 000 000 euros
- Année 2014 : 4 000 000 euros
- Année 2015 : 4 000 000 euros

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué aux Finances et Budget

Jean-Pierre GIORGI

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Fonctionnement de la Communauté urbaine

Vincent COULOMB

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI

**Signé le 28 Mars 2011
Reçu au Contrôle de légalité le 29 mars 2011**